

Colloque PREP AN 2000

Publié dans: *Scolia*, n°15, 2002: *la préposition française dans tous ses états-4*, sous la direction de Lucien Kupferman; p. 87-106.

Claude Muller (Bordeaux-3 & CNRS, UMR5610)

Prépositions et subordination en français.

1. Introduction

1. La complémentation des prépositions peut varier selon la nature du complément de la préposition. En particulier, elle peut changer selon que ce complément est un nom, un infinitif ou un verbe conjugué. J'emprunte l'exemple suivant à P. Cadiot 1991, p.14 :

En cas de refus.../ Au cas où vous refuseriez...

Autre exemple :

A le regarder faire / En le regardant faire

A partir de faits de ce type, on peut supposer des variations de prépositions en fonction non seulement du sens ou du terme recteur, mais aussi du complément régi. Dans cet ordre d'idée, on peut donc supposer que les conjonctions de subordination complexes sont des variantes contextuelles de prépositions à complément nominal –avec des statuts différents selon les cas : certaines prépositions sont de véritables prédicats et ont un complément ; d'autres sont des marqueurs casuels, tel le *à* datif ; d'autres encore sont liés à un certain type de terme régi (tel le *de* introducteur d'infinitifs objets direct) ou à un certain type de terme recteur (tel le *de* qui introduit les arguments directs¹ d'un prédicat nominal : *les photographies de Doisnaud des rues de Paris*).

L'emploi des prépositions, quelles qu'elles soient, est très différent selon que le verbe régi par subordination est à un temps non fini ou à un temps fini. Dans les constructions à temps non fini, les constructions à l'infinitif en particulier ont des emplois spécifiques des prépositions *à* et *de*. Dans les constructions à temps fini, la plupart des prépositions ne semblent pas interférer avec la catégorie complémentateur : elles forment avec la catégorie C (représentée par *que* en français) ce que la grammaire traditionnelle appelle des « locutions conjonctives » ; on oppose ainsi *avant / avant que* ; *en dépit de / en dépit de ce que (en dépit que)* ; *lors de / lorsque* ; à la partie commune aux constructions nominale ou verbale succède une partie spécifique, rien ou une préposition (généralement *de*) pour un nom, *que* ou *Prép + ce que* pour un verbe conjugué. Cette partie spécifique, lorsqu'elle existe, est souvent considérée comme une variante conditionnée par le complément, d'une même catégorie fonctionnelle ; ainsi, pour Emonds, 1985 (chap. 6 et 7) les conjonctions simples sont l'équivalent de prépositions, et les syntagmes qui les contiennent (la catégorie complémentateur) sont des syntagmes prépositionnels. Le rôle particulier de la conjonction basique (*que* en fr.) est comparé à celui de la préposition finale des locutions prépositionnelles complexes : *près de*, *autour de* introduisent des noms comme *lorsque*, *parce que* introduisent des verbes. Dans d'autres analyses (cf. Kupferman 1996), le *de* introducteur du complément d'une préposition composée est analysé comme une forme de complémentateur.

Dans ce qui suit, je supposerai que la conjonction basique *que* est devenue en français la marque cataphorique du temps fini régi : cela permet de décrire simplement ses restrictions d'emploi aux constructions à temps fini. Quant à la catégorie C, c'est pour moi selon les

¹ La construction avec « de » des deux arguments « directs » du prédicat nominalisé « photographie » n'est pas exclue dans cet ordre, mais les propriétés sémantiques des « de » sont différentes (cf. Kupferman 1996).

termes de Milner 1989, un site et non une catégorie, et ce site peut donc accueillir des éléments d'origine catégorielle diverses, pourvu qu'ils aient la même fonction d'introducteurs d'un complément de type verbal. La spécificité de C est d'introduire une marque fondamentalement indifférente au marquage fonctionnel, aussi bien relative à la proposition subordonnée par rapport au verbe principal, que relative à un des termes de la subordonnée : *que* conjonction ne signale aucune fonction particulière, ni externe, ni interne à la subordonnée. Enfin, la conjonction prototypique est vide de tout contenu prédicatif spécifique (sens adverbial, circonstanciel), en quoi elle est peut-être à rapprocher des prépositions « vides » comme *de*. La plupart des « locutions conjonctives » listées dans les grammaires sont des groupements figés associant une ou plusieurs prépositions extérieures à la catégorie complémenteur à la conjonction basique. Cependant certaines prépositions devant infinitif partagent les propriétés de *que* (pas de rôle fonctionnel spécifique, pas de signification propre).

L'existence d'une marque fonctionnelle spécifique substantielle, obligatoire en français, n'exclut cependant pas la réalisation sur le même site C d'amalgames associant à la conjonction basique un marqueur fonctionnel argumental spécifique : on connaît l'analyse de Kayne 1975 des relatifs très particuliers que sont *qui / que* des relatives à antécédent : faire de ces formes des « conjonctions » permet d'expliquer simplement toute une série de phénomènes syntaxiques autrement incompréhensibles, et rien ne me semble sérieusement la remettre en cause ; on peut y ajouter l'association de la préposition *de* à la conjonction dans le cas de *dont*, ce terme ayant des propriétés très différentes de celles des relatifs *de qui / de quoi* (cf. Kupferman 1985, 1999), et probablement celle de *à* temporel à *que* dans le cas de *où* temporel (Muller 1995). Si ces analyses sont fondées, elles conduisent à supposer que dans certains cas, *de* et *à* marqueurs fonctionnels (les deux prépositions « incolores » du français) peuvent être attirées dans le site C. Le fait que les morphèmes dans C puissent dans une certaine mesure être dotés de fonctions argumentales qui rend plus difficile la distinction entre une préposition libre et une préposition placée dans C.

Dans ce qui suit, je vais examiner trois questions liées à l'interaction des prépositions avec C :

-la possible utilisation de *à* dans C avec des infinitifs.

-la répartition entre les constructions directes en *Prép. Que* et les constructions en *Prép Ce que*.

-l'emploi de *que* dans des constructions obliques.

2. Infinitifs en *à*.

On sait que certains infinitifs alternant avec des noms objets directs sont introduits par la préposition *de* :

Pierre exige qu'on le laisse sortir / cela/ de sortir (...*exige sortir)

On admet généralement que la préposition *de* est un élément C (analyses de Kayne ou Huot). Dans ce cas, la préposition est strictement due à l'infinitif, et elle n'intervient pas sur la fonction du complément, qui reste direct (clitique *le* et non *en*).

Les constructions avec *à* devant certains Vinf sont parfois analysées de même (en particulier lorsque la structure interne est proche des relatives) ; c'est l'analyse de Kayne 1975, contestée (Huot 1981 ; Muller 1981), de :

Pierre a trouvé quelqu'un à photographier (=qu'il pourra photographier).

L'hypothèse de Kayne 1975, dans le cadre théorique de cette époque est que l'on insère *à* devant l'infinitif lorsque l'objet direct absent est relié par une trace à un antécédent.

On a pu objecter à cette analyse que la préposition n'est pas vide de sens (elle signifie toujours une action inaccomplie) et que contrairement aux relatives, la construction a un emploi directement prédicatif :

Quelqu'un est à photographier

*Quelqu'un est qu'on photographiera

La construction est peut-être à rapprocher de la construction suivante :

Pierre a trouvé quelque chose d'intéressant

dans laquelle le prédicat *à Vinf* viendrait occuper la position du prédicat second. Il faut alors supposer que le *à* prédicatif supplante le *de* qui relie le complément à l'attribut comme nexus de prédication seconde. Si l'aspect de l'action verbale était accompli, l'infinitif serait impossible, et remplacé par un participe passé parfois introduit par *de* :

J'ai trouvé quelqu'un de (déjà) photographié

La valeur sémantique peut être celle d'une action inaccomplie toujours, mais commencée :

J'ai mis le linge à sécher

Le linge est à sécher

De même, la fameuse alternance entre *de* et *à* dans les constructions « faciles » :

Il est facile de faire ce travail

Ce travail est facile à faire

pourrait tenir à l'entrée de *Vinf* non comme proposition infinitive, mais comme syntagme prédicatif (le travail est à faire). La préposition *à* supplante la préposition *de*, pour marquer une fonction d'attribut ou de complément de prédication seconde de *Vinf* avec son sens propre. Dans quelques cas, *à* est construit sans prédication seconde apparente :

Il me reste à partir

mais on remarque que le *de* revient si l'infinitif indique une action faite ou en cours, et dans ce cas l'infinitif redevient un argument du verbe (sujet extraposé) :

Que pouvais-je faire, moi qui n'ai plus de voix pour crier ? (...) Il me reste d'écrire

(Mauriac, cité par Grevisse, §1879)

(sens factif: je suis écrivain)

Il y a donc ici aussi superposition du *à* pour signifier l'action « à faire », avec une des deux valeurs prédicatives de cette préposition : « action future » ou « action en cours » :

Le travail est à terminer / le linge est à sécher (cf. Muller 1981)

On peut aussi comparer :

Le plus important est de faire son travail

Le plus important est à faire

L'infinitif avec *de* a une fonction argumentale et *de* est dans C. Avec *à*, le verbe infinitif est un prédicat introduit par un auxiliaire support du marqueur d'aspect et il n'y a pas de raison d'y voir une proposition indépendante : on a une phrase simple.

Dans la construction suivante :

J'ai à faire ce travail

on retrouve la même opposition aspectuelle, entre « ce travail est à faire » et « ce travail est fait », cette fois avec « avoir » comme auxiliaire.

Supposons que la préposition soit un marqueur aspectuel : il est normal qu'elle exige un certain type de temps verbal, ici un infinitif (c'est le même mécanisme qui est à l'origine des futurs romans). Comme le participe passé, lié à l'accompli, l'infinitif ainsi introduit peut entrer dans une relation de prédication seconde avec un éventuel objet, ceci expliquant les

constructions en « être à ». Avec les intransitifs, la relation à l'unique actant est alors celle d'une activité non achevée :

Il est là-bas à se tourner les pouces / rêvasser

(avec des restrictions d'emploi qui ressemblent à celles des relatives prédicatives). C'est ce « à » qu'on trouve par exemple dans cette phrase de Baudelaire :

Certes ils doivent trouver les vivants bien ingrats,

A dormir, comme ils font, chaudement dans leurs draps,...

L'emploi de *de* y serait possible : la construction prendrait une valeur banale de subordonnée à interprétation causale. Avec *à*, il y a prédication seconde mais l'introducteur de la subordonnée est marqué sémantiquement (action en cours, aspect imperfectif). Dans une construction comme celle-ci, le VP infinitif introduit par *à* ne comporte pas de sujet réalisé, il forme donc une proposition incomplète qui peut soit comporter *de* dans C, soit être construite directement – ce qui explique l'alternance possible de *à* avec *de*.

Si *à* est un marqueur aspectuel, il forme un constituant fonctionnel dominé par les éléments flexionnels du verbe, a fortiori par CP, non une proposition. C'est sans doute ce qui explique sa facilité à fonctionner comme prédicat soit de prédication seconde, soit de « petite proposition » (à l'état brut dans par exemple, *maison à vendre*). La conclusion à quoi on est conduit est donc qu'une préposition à valeur aspectuelle peut remplacer fonctionnellement le complément prépositionnel dans ces constructions.

La possibilité d'une suppléation fonctionnelle, par une préposition ayant une autre fonction, de la fonction C, est bien connue : ainsi, le *de* marque de complémentation indirecte doit masquer le *de* complément dans, par exemple, *Pierre rêve de sortir*. Ce qui est particulier à la préposition *à* ci-dessus, c'est qu'elle est enchâssée dans la subordonnée, et non extérieure à celle-ci. Elle doit donc être dérivée de manière très différente de *à* fonctionnels, qui alternent parfois avec *de*.

Ce dernier cas est à observer dans une série d'alternances décrites entre autres par Kemmer et Bat-Zeev-Shyldkrot, opposant les verbes simples *offrir de*, *essayer de*, *risquer de*, *refuser de*, aux pronominaux *s'offrir à*, *s'essayer à*, *se risquer à*, *se refuser à*. Je suppose qu'ici la particule pronominale réfléchie vient occuper la position fonctionnelle d'objet à l'accusatif si bien que l'infinitif doit être marqué comme objet indirect. Il n'y a pour moi aucune ressemblance sémantique d'aucune sorte entre les deux constructions vues ci-dessus : la seule similitude, c'est que le *à* vient masquer le *de* complément de l'infinitif, soit par le haut, soit par le bas. La logique me semble fonctionnelle plutôt que sémantique, mais dans les deux cas, le *de* semble basique, et le *à* non.

Les quelques constructions verbales à complétives introduites par *à* ne contiennent pas un marqueur casuel de fonction oblique :

Pierre apprend à parler le chinois / ...apprend le chinois

*Pierre apprend au chinois / *Pierre y apprend

Par contre, l'interprétation d'« activité » inaccomplie semble commune avec les fonctions nettement aspectuelles de *à* vues ci-dessus, sans qu'il soit évident que la préposition ait la même origine. Il est parfois possible que le *à* ayant cette valeur vague d'activité se retrouve aussi avec les verbes à temps fini, sans origine possible à partir d'un marqueur aspectuel enchâssé :

J'aime à mes promener la nuit / j'aime les promenades nocturnes/ *j'aime aux promenades nocturnes / *J'y aime.

Pierre aime à ce qu'on lui raconte des histoires

Je n'aime pas à ce que nos sentiments soient connus du public (Flaubert)

(Grevisse §2509)

Je demande à ce que l'on n'accroche pas la cinquième symphonie à tous les lampadaires (Grevisse, *ibid.*) / *J'y demande.

Avec un nom, comparer :

Je demande à ce que l'on me renvoie mon dossier / le renvoi de mon dossier /*au renvoi de mon dossier

Il est difficile dans ce cas de traiter le *à* comme un terme C0, puisque la préposition précède *ce que*. L'analyse syntaxique la plus plausible ferait de *ce* un antécédent à une complétive introduite par *que* en C0, mais il est également exclu de faire de *ce à* la marque d'un complément indirect. La seule solution syntaxique que je voie pour ce terme, c'est, dans une position de complément nominal direct, l'insertion d'un terme sélectionné par un complément verbal fini ou non, et dont la tête est *à*, avec peut-être un apport sémantique : la préposition est facultative ici, et son occurrence semble bien liée à une valeur aspectuelle indépendante (Cadiot 1997, qui cite Gougenheim, parle de trait d' «activité», p.74). Ce trait sémantique semble bien liée à l'une des deux valeurs prédicatives dégagées pour *à* (cf.ci-dessus) mais son implication syntaxique n'est pas claire ici (il n'y a pas de prédication seconde). Ce qu'on peut simplement admettre, c'est que *ce à* n'a pas de justification comme marque de rection verbale, puisqu'il n'apparaît pas avec le nom.

Si on tenait à garder la description du complémenteur prépositionnel, il faudrait alors poser une séquence de deux C'', l'un pour *à*, l'autre pour le *que* de *ce que*.

C'' (C : à (N : ce (C'' (C : que...)))

Mais dans ce cas, le *ce* fait problème : si c'est un antécédent de la complétive, pourquoi n'a-t-on jamais :

*J'aime à cela / *J'aime à ce que tu fais...

Préférentiellement, c'est toute la séquence *à ce que* qui est en quelque sorte une « conjonction » complexe, sans influence sur le type de complémentation directe ou indirecte du verbe : peut-être à placer telle quelle dans une position sous CP. La suite *à ce que* introduisant un complément d'objet direct est comparable alors à la complémentation par *quand* de ce même verbe, introduisant un argument objet :

Je n'aime pas quand Jerry Falwell ou Pat Robertson se servent de Dieu pour faire de la politique, invoquent le Seigneur toutes les cinq minutes dans leurs discours...

(Woody Allen, dans *Le Monde* du 17-8-00).

La différence, due à la notation usuelle, est que *quand* peut entrer sous C alors que *à ce que* comporte trois termes de catégories différentes.

L'utilisation d'une préposition non fonctionnelle devant la conjonction dans les constructions à objet direct semble très limitée en français, la construction avec *aimer* étant un cas particulier. D'autres langues romanes utilisent largement cette possibilité. Ainsi, en gascon béarnais (occitan du Sud-Ouest, vers les Pyrénées), on trouve comme en français un *de* non fonctionnel devant infinitif – analysable comme complémenteur (et, comme en français, limité à certains verbes) ; mais on trouve aussi, fréquemment, la complétive finie introduite par *ce de* :

Que cred de que l'èi vista

EN² (il)croit « de » que (je) l'ai vue

Il croit que je l'ai vue (Hourcade)

La forme est manifestement dérivée de la construction avec infinitif objet direct *creder de veder* (= «croire voir») mais elle s'est généralisée à beaucoup de constructions à verbes finis. Comme en français, la préposition non fonctionnelle précède toujours la conjonction, ce qui semble indiquer qu'on a peut-être tort de poser que le lieu d'occurrence des deux est le même constituant C.

² Le premier « que » est une particule énonciative (affirmation) ; le second est la conjonction.

3. Le contact entre préposition et conjonction : avec ou sans ce.

Je laisse de côté cette question des prépositions introduisant des infinitifs, pour en venir maintenant aux constructions à verbes finis.

Ce qui singularise le français, par exemple par rapport à l'espagnol, ou au gascon illustré ci-dessus, c'est l'incapacité qu'ont les prépositions les plus courantes à introduire directement *que*. On doit poser la règle ci-dessous :

Prép : à/de/en/sur/par (N/+V : ce (C'' : - (C : que)))

Le *ce* n'est pas un véritable pronom : il est lié d'une part à la présence d'une préposition à sa gauche, d'autre part à celle d'un verbe conjugué à sa droite. Son occurrence semble liée à la perte de propriétés nominales de la conjonction basique du français. L'hypothèse que la complétive a une structure déficiente a souvent été avancée (H.Huot, 1981, M.Gross, 1975, qui suppose une forme sous-jacente *ce que* pour l'ensemble des complétives, avec une réduction à *que* dans les constructions directes). La possibilité pour une préposition de se construire directement avec *que* tient à des propriétés intrinsèques, par exemple la possibilité pour une préposition d'être « orpheline » semble suffisante (et pourrait être liée directement à l'absence de constituant nominal dans la position de spécifieur de C'') :

Pierre est arrivé avant / Pierre est arrivé avant qu'il pleuve

3.1.Examen de la complémentation des prépositions par des verbes finis.

On peut représenter sommairement par le tableau suivant les possibilités de complémentation par *que* :

I Prépositions + *que* / **ce que*

types : avant *que* ; malgré *que* ; pour *que*...

II Prépositions +**que* / **ce que*

type : avec (*avec *que* / *avec *ce que*) vs. avec *cela que*...

III Prépositions + **que* / *ce que*

à/de/en/sur/par

L'examen des prépositions simples donne les résultats suivants :

1)Prépositions temporelles / locatives , employables isolément :

après, avant, depuis, pendant

autres prépositions temporelles :

dès, durant, dans

Dès a la possibilité de se construire avec *lors* :

Dès *lors* qu'il avoue sa faute, elle lui sera pardonnée (Lexis)

=à partir de (AdvTemps). Cette interprétation rend possible une subordonnée temporelle directe.

Durant , dérivé verbal, a une complémentation directe avec « *que* ».

Dans ne permet aucune complémentation verbale, peut-être parce que basiquement locative.

La préposition complexe *jusqu'à ce que* illustre le comportement des formes complexes. Un adverbe peut remplacer le nom de temps ou de lieu précédé de *à*:

Jusque là ; jusqu'alors ; jusqu'à cet endroit ; jusqu'à ce moment là.

Jusqu'en Chine, jusque vers Paris ; jusqu'ici
 Il a lu jusque très tard le soir ; vous reverrez les leçons jusque et y compris la page 30 (Lexis)
 Jusqu'où ira-t-il?

On note qu'ici, *à ce que* peut remplacer sémantiquement *au moment où*, *à l'endroit où*, ce qui n'est généralement pas possible :

Au moment où Paul est arrivé / *A ce que Paul est arrivé...

On peut le voir dans d'autres constructions : c'est la dernière préposition d'une locution prépositionnelle qui compte dans le rapport à la conjonction : ici, *à*.

2) Prépositions locatives :

chez, derrière, devant, entre, parmi, passé, près, proche, sous, suivant, sur, vers

La plupart ne se construisent pas avec un verbe ; « près », « proche » sont généralement composées avec *de* ; *sur* avec un verbe semble non locatif ; « suivant » a un emploi avec un verbe subordonné, mais il n'est pas locatif.

3) Prépositions « argumentatives » :

attendu, vu, supposé ; concernant, touchant

Il s'agit de formes verbales ; les deux dernières, *concernant* et *touchant*, (=au sujet de, quant à) ont une complémentation exclusivement nominale (*le fait que* est bien sûr possible).

Les autres peuvent avoir une complétive directe.

4) Prépositions de « tri » :

avec, excepté, hormis, hors, outre, pour, sans, sauf, selon, sinon

(Conjs7, « additives-exceptives » de M.Piot 1995)

Un argument nominal est toujours possible ; on peut construire une complétive directe avec : *excepté, hormis, hors, outre, sans, sauf, selon, sinon*

Il lui a fait toutes sortes de mauvais traitements, hors qu'il ne l'a pas battu (Ac. cité par Grevisse, §2723)

Enfant très bien doué, hormis qu'il est étourdi (cit. Grevisse, ibid)

Ces prépositions sont dérivées de formes verbales ou proches³ (*excepté, hormis, sinon*), ou d'adverbes : *hors, outre*, d'adjectif : *sauf*. La préposition d'origine locative « selon » est assimilée au verbe « suivant » dans « selon que ».

Par contre, *avec* ne se construit ni avec un verbe, ni avec *ce que* en français moderne. Jusqu'en fr. classique, *avec* et *sans* pouvaient se construire de façon identique :

Avec ce qu'il étoit frère, il étoit encore ami (Sévigné, cit. Grevisse)

(Mot) que je ne remarquerois pas, sans ce que je l'ai trouvé (Vaugelas, ibid, §2511)

Mais « sans que » ne correspond pas à un **avec que* inexistant.

Il existe un *avec ça* « familier » :

Avec ça que tu ne le comprends pas ! (Grevisse, §2594)

Le *pour* ici présent est l'indicateur argumental :

Cette éventualité est ennuyeuse pour Marie

(cf. Gross 1975)

Paul admire Marie pour ses qualités

On ne peut dire :

*Paul admire Marie pour qu'elle ait réussi brillamment ses examens

Il n'est donc pas à confondre avec le *pour* final. Cf. aussi Cadiot 1991, valeurs de « typification » :

³ « Non » est analysable comme un verbe sans argument à Temps non marqué : il peut s'employer à droite de « que » dans une subordonnée : *je crois que non*. « Sinon » est l'association du « si » conditionnel à ce mot.

Paul est grand pour un japonais
 Cette valise est lourde pour Paul

5) Prépositions de « prise en compte » :

contre, envers, malgré, moyennant, nonobstant, pour, par

Envers, contre, n'ont que des arguments nominaux ; *nonobstant* est archaïque, *moyennant* est surtout utilisé avec des noms ; les complétives paraissent possibles :

On voit que les têtes, un peu après être coupées, se remuent encore et mordent la terre, nonobstant qu'elles ne soient plus animées (Descartes, cit. Lexis).

Malgré : la norme refuse *malgré que*, qui existe mais n'est pas courant.

Pour : il se construit avec *que* ; il n'y a donc pas de symétrie entre « pour » et « contre ». L'argument d'une valeur « prédicative » de *pour* expliquant la construction directe n'est pas valable, puisque « contre » a les mêmes emplois : *il est pour / contre*.

Pour que cela arrive / *Contre que cela arrive / Contre l'éventualité que cela arrive.

Autre différence nette : l'un permet usuellement l'infinitif, pas l'autre :

Pour l'obtention du permis / pour obtenir le permis.. ;

Contre l'obtention du permis/ *contre obtenir le permis

La sémantique est évidemment différente : *contre* et *pour* sont associés dans la valeur de prédication de choix, pas dans celle de but.

3.2.L'alternance *pour / par* .

Pour est une préposition très polysémique. Elle peut indiquer le lieu (argument nominal) ; le temps, mais sans possibilité d'une variante complétive :

Ce sera prêt pour le moment où vous en aurez besoin

*Ce sera prêt pour que vous en aurez besoin

On sait que dans l'expression de la cause, le choix de *pour* ou *par* varie selon que le complément est un nom ou infinitif d'une part, un verbe conjugué de l'autre :

Il a été puni pour sa paresse =...parce qu'il est paresseux

Il a été puni pour avoir été paresseux

La combinaison *parce que* lexicalise l'association avec *ce*. On peut vouloir individualiser le nominal antécédent, il faut alors un nom : *par le fait que*, pour une complétive. On a vu ci-dessus que *par* et *pour* alternent dans l'expression de la cause. On peut aussi trouver l'une ou l'autre des formes devant un nom :

Il a été puni par paresse / pour sa paresse

mais le *par* tend à renvoyer à une propriété de l'agent :

Il a été reçu par négligence (des examinateurs)

=/= Il a été reçu pour sa négligence

M.Gross (1975 : 211) propose une source dérivationnelle commune (qu'il nomme *por* à cause de l'ancien français) -bien que la source latine soit différente : *pro, por* (pour) vs. *per* (par).

On peut imaginer des homonymies :

Il a été sélectionné pour être plus performant que ses camarades

= Il a été sélectionné parce qu'il est plus performant...

= Il a été sélectionné pour qu'il soit plus performant...

Comparer :

Il est connu pour être efficace

Il est payé pour être efficace

La première de ces phrases peut donner, avec un temps fini :

Il est connu pour ce qu'il est efficace

Il est connu par cela qu'il est efficace

Il est connu parce qu'il est efficace

Dans la dernière, le sens est un peu différent : la relation causale s'établit entre deux propositions. Avec *pour*, il reste quelque chose du sens de « tri » : il est connu *pour* son efficacité.

Il existe des sens affaiblis ; par exemple, celui de succession signalé par Cadiot 1991 :

Il est parti aux Etats-Unis après la guerre pour y mourir quelques années plus tard sans avoir fait fortune.

Cet emploi de *pour* lie simplement deux événements, sans qu'il y ait « intention » de l'acteur du premier d'arriver au second. C'est donc une valeur plus générale de cette préposition, et la valeur proprement de « but » s'attache à cette intention. Quant au lien entre cause et but, on peut dire que le « but » intentionnel est une « cause » de P0 pour arriver à la situation P1, alors que la « cause » est directement la situation factive P1.

On pourrait supposer que l'opposition entre factif et non factif a pu provoquer l'opposition syntaxique entre la présence vs. l'absence de *ce* après *pour*. Il faut quand même se souvenir que *ce* apparaît ailleurs dans des contextes non factifs :

Je tiens à ce que tu viennes

Enfin, la valeur de but est nettement accentuée dans la construction complétive, rendant impossibles les emplois affaiblis :

Il est parti aux Etats-Unis pour y être emprisonné à la suite d'une bagarre

*Il est parti aux Etats-Unis pour qu'il y soit emprisonné...

3.3. D'où vient la complémentation directe ?

Les causes d'une complémentation directe par *que* sont peut-être multiples. Une première explication est que la catégorie traditionnelle des prépositions est hétérogène, et que l'appartenance catégorielle compte, en particulier l'origine.

1) On peut en tout cas distinguer des autres les prépositions formées à partir de verbes (pp présent ou passé) : la complémentation directe semble ici calquée sur celle des verbes.

2) Moins nettement, les prépositions à origine nominale (ce sont surtout des prépositions composées) permettent la complémentation directe pour une autre raison : elles peuvent servir d'antécédent. En effet, *que P* est également du point de vue syntaxique une complémentation appositive possible d'un antécédent : *le fait que P*, sans la contrainte des compléments nominaux qui est d'avoir une jonction en *de*. A partir de là, on peut trouver une explication à de nombreuses « réductions » :

la certitude de cela ; la certitude de ce qu'il est venu ; la certitude qu'il est venu

On aura donc une possibilité syntaxique, parfois exploitée, celle d'avoir *que* là où *de ce que* semblait prévu :

En dépit de cela / en dépit de ce que / en dépit que

Faute de cela / faute de ce que / faute que

Second principe explicatif : la distinction entre prépositions tient au domaine sémantique; par exemple, les prépositions temporelles (temporelles locatives, d'origine temporelle) permettent facilement la construction directe en *que*. Ce n'est pas du tout le cas avec les locatives, dont la complémentation est exclusivement nominale :

Pierre est arrivé avant /après /pendant que Marie chante / a eu chanté / chantait

Devant la possibilité que Marie vienne, Luc a pris peur
 Entre le fait que Luc ait accepté et celui que Marie ait refusé, il y a de quoi hésiter sur la conduite à tenir

*Devant que Marie vienne.../ *Entre que Luc ait accepté...

Un indice dans ce sens : la construction *devant que* était usuelle en français classique avec le sens temporel. La disparition du sens temporel a accompagné la disparition de la complémentation propositionnelle.

Troisième principe explicatif : la préposition a des emplois sans complément (elle peut être adverbe). Le caractère plus ou moins adverbial, ou seulement consistant, de la préposition, pourrait jouer un rôle : celles qui exigent *ce que* sont précisément les « incolores » ou « vides ». Cependant, la possibilité d'une construction adverbiale n'est pas une condition nécessaire : elle ne s'applique pas à *dès* :

Luc est entré dès que Paul est sorti

*Paul est sorti ; Luc est entré dès

Il faut peut-être différencier les prépositions formant des locutions adverbiales temporelles des autres : la combinaison *Prép + (le moment) que* est probablement formée sur le modèle des constructions à antécédent temporel adverbial, et on peut supposer que la conjonction, comme dans les relatives, contient un index d'un adverbial de temps vide, anaphorique du même terme en subordonnée. Il faut toujours, cependant, que la préposition soit « substantielle » ; on ne peut réduire *au moment où/que* à **à que*.

Au moment où Paul parlait à Marie...*A que Paul parlait à Marie...

Du moment que / *De que...vs. Dès le moment que / dès que...

On peut supposer que *dès* forme un adverbial de temps ayant un second constituant facultatif : *dès lors*, ce qui expliquerait son appartenance à la série des constructions temporelles à subordination directe.

La classification à laquelle on arrive est donc :

Prép0 : préposition « prédicative » : d'origine verbale, nominale, adverbiale, adjectivale, non restreinte aux noms compléments : construction directe avec *que*.

cas particulier : *pour* final, qui a des emplois prédicatifs mais une origine purement prépositionnelle.

Prép1 : la préposition est à argument nominal strict. Type : les locatives ; *avec, contre, envers*.

Pas de complétive, sauf avec un nom plein antécédent.

Prép2 : prépositions abstraites : *à de sur en par pour*(causal) ; pas de contrainte sur le complément ; obligation de *ce*.

On peut voir en ces dernières les seules vraies prépositions : pas de contenu prédicatif propre, simples morphèmes relationnels (y compris les relateurs d'agent ou de cause).

La seule véritable question que pose cet examen est la construction directe de *pour* final. On a vu que la complétive accentue le sens final par rapport à l'infinitif.

La construction directe de *pour* est peut-être le résultat d'un processus de différenciation entre les deux formes, *par/pour*.

En ancien français, *pour ce que* existait aussi pour le but (Foulet §427) :

Cil respont et si li jure

que il li portera sans faille

por ce que de couvent ne faille
« pour qu'il ne manque pas à sa promesse »

La construction *por que* existait cependant, mais pour marquer la condition (« à condition que, pourvu que »).

Il y a eu une différenciation progressive entre *parce que* causal et *pour que* final, marquée encore par la disparition des emplois causals de *par* avec l'infinitif : il y a eu autrefois des constructions causales avec *par* + Vinf, mais elles ont disparu ou sont archaïques :

L'animal se trompe donc par être trop fidèle (Alain, cit. Grevisse §1874)

Le « pour que » final actuel synthétise donc l'information d'une « cause » et celle de l'obtention comme résultat de P1 : P0 pour P1 signifie en somme P0 parce qu'il faut obtenir P1.

La réalisation éventuelle de *ce* barre cette interprétation. Il faut donc que le « pour » final ne soit pas catégorisé comme recevant directement un complément nominal sémantiquement neutre (*le fait que*), sinon c'est le sens causal qui ressort :

Il est payé pour le fait qu'il est efficace

Avec un nom d'activité, il y a aussi interprétation causale possible :

Il est payé pour son travail

vs.

Il est payé pour qu'il travaille

Peut-être faut-il aller jusqu'à supposer comme complément de *pour* final une position de verbe vide, la complétive étant complément de cette position :

pour « final » (Vinf +E) que P

Un seul argument indépendant va dans ce sens : seule cette construction autorise une négation intercalée : *pour ne pas que P*.

4. L'opposition «Prép ce que » / « que » indirect.

4.1 Les données.

Les prépositions permettant la construction directe du complément oblique sont deux, peut-être trois, des Prep2 ci-dessus : *à*, *de*, peut-être faut-il ajouter *sur* mais les conditions sont différentes ; par exemple, *compter sur* supprime aussi sa préposition avec l'infinitif :

*Je compte sur partir / je compte partir

ce qui n'est pas le cas avec les deux autres prépositions :

Luc est ennuyé de devoir partir / *Luc est ennuyé de devoir partir

Les quantités de verbes permettant la construction directe sont les suivantes :

-V sur N / V que P : 5 verbes (sur environ 28 avec *sur*).

-V à N / V que P : 15 verbes (dans la table 7 de Gross 1975)

-V de N / V que P : liste ouverte :

Compléments d'agent ou de « passif pronominal » de la table 4 :

Pierre se fâche / est fâché que Paul soit venu

et constructions adjectivales analogues :

Pierre est furieux que Paul soit venu

Verbes « de sentiment » de la table 8 :

Je n'en reviens pas que tant d'hommes puissent ainsi loger dans un si pauvre espace
(dans Sandfeld 1977)

Verbes à double complémentation : V N1 de ce que P (table 13) ; il s'agit de verbes de « parole » :

Il a convaincu Marie qu'il valait mieux ne pas y aller

Idem, type V Prép N2 de ce que P (variante de la table 8) :

Il s'est plaint au directeur qu'on ne le laissait pas tranquille

Enfin, quelques rares verbes à deux complétives et quelques constructions impersonnelles :

Il s'aperçut qu'on l'avait trompé à ce que tous se moquaient de lui

Il s'agit que vous agissiez le plus vite possible

4.2. Les explications.

Seule la construction avec l'opposition *que /de ce que* est en liste ouverte, c'est donc la seule qui semble obéir à des règles non idiosyncrasiques.

Il faut d'abord mentionner une propriété de structure de *que* : son occurrence directement après un nom, alors que tout nom complément suivant un nom dans une locution verbale doit être séparé de lui par un *de* (génitif ?) qui est le mode normal de construction de l'argument direct d'un nom :

J'ai peur de ses réactions / J'ai peur qu'il réagisse...

La relation minimale d'un nom complément disparaît donc avec *que*, probablement du fait de l'existence de constructions à antécédent : *le fait que P*. La relation du prédicat nominal à son argument n'est pas distinguée de la relation du nom antécédent à son apposition.

On admettra donc que la conjonction est basiquement indifférente à la distinction entre les cas directs (nominatif/accusatif) et le génitif⁴. L'absence d'obligation du *de* entraîne évidemment l'absence d'occurrence de *ce*. Il reste que ce ne sont pas toutes les constructions indirectes en *de* qui sont accessibles à la syntaxe réduite. Un examen des constructions où « de ce que » alterne avec « que » (Muller, à paraître) montre qu'il faut y associer une caractérisation sémantique.

L'ensemble de la sémantique des constructions directes à base *de* est liée à la relation entre un fait envisagé comme causatif de sentiment, au sens large (depuis la prise de conscience jusqu'aux réactions diverses qu'il provoque). Aux constructions à objet indirect s'ajoutent les passifs en *de* qui sont également des sources soit d'expérience mentale, soit de sentiments divers. De façon significative, lorsque la relation de cause à effet n'est pas source de sentiment, le passif est construit avec *par* et la complétive directe est impossible :

Luc a été blessé par la chute d'une pierre / *de la chute d'une pierre

Luc a été blessé qu'une pierre soit tombée

n'a que le sens « psychologique » ; le sens matériel requiert soit *par*, soit une forme nominale pleine :

Luc a été blessé parce qu'une pierre est tombée

Luc a été blessé du fait qu'une pierre est tombée (deux sens)

Luc a été blessé de ce qu'une pierre soit tombée (plutôt le sens psychologique)

⁴ S'il s'agit bien d'un génitif : Kupferman 1996 fait de « de » dans ces constructions un élément de complémenteur prépositionnel (p.112). Son analyse est basée essentiellement sur l'impossibilité de reprendre par un possessif le terme en « de ». On remarque évidemment que ce « de » qui entraîne la pronominalisation en « en » est à distinguer du complémenteur « de » des constructions directes, qui alterne avec « que ». Il est encore distinct du « à » qu'on a analysé comme élément d'un complémenteur prépositionnel ci-dessus, puisque ce « à » n'a aucun effet sur la pronominalisation.

La combinaison *de ce que* oriente le sens dans celui d'une relation entre un fait et un sentiment né de celui-ci, et ce rôle thématique particulier (de causation psychologique) est filtré par la construction directe comme le seul admissible.

L'hypothèse d'un *que* « génitif » (étiquette informelle !) ayant des propriétés particulières est appuyée par l'observation suivante, que je trouve dans un article de M. Pierrard : entre le 15ème et le 17ème siècle, le français a tenté de remplacer la séquence *de ce que* des verbes « affectifs » (selon Haase) par la séquence à forme forte *de quoi* (la seule à présenter une conjonction ayant la forme forte : -« quoi » n'est pas un pronom Qu- ici) :

Je ne m'étonne plus de quoi je gagne tant
(Haase §42)

C'est le processus inverse de *pc z.*, il apparaît dans les mêmes constructions que celles qui ont la construction directe aujourd'hui.

Dans l'étude de la complémentation verbale des prépositions, il reste encore beaucoup à faire, et cette rapide esquisse ne prétend pas aller au fond des choses : Y a-t-il une explication unitaire aux différents emplois de *à* devant l'infinitif ? Comment classer les prépositions ? pourquoi *pour* a-t-il un comportement syntaxique différent de celui des autres prépositions basiques ? Pourquoi et comment certaines prépositions « vides »-comme *de* opposé à *par* – ont-elles tendance à privilégier un aspect sémantique particulier des relations entre prédicat et argument ? Pourquoi « de » est-il orienté vers la causation psychologique plutôt que matérielle ? On pourrait ajouter bien d'autres questions...

Références

- Bat-Zeev Shyldkrot, Hava, & Kemmer, Suzanne E., "A Reexamination of "Empty Prepositions" *de* and *à* in French"
- Cadiot, Pierre, 1991, *De la grammaire à la cognition, la préposition pour*, Ed. du CNRS.
- Cadiot, Pierre, 1997, *Les prépositions abstraites en français*, Armand Colin.
- Emonds, Joseph E., 1985, *A Unified Theory of Syntactic Categories*, Foris.
- Foulet, Lucien, 1965, *Petite syntaxe de l'ancien français*, Champion.
- Grevisse, Maurice, 1980¹¹, *Le bon usage*, Duculot.
- Gross, Maurice, 1975, *Méthodes en syntaxe*, Hermann, Paris.
- Haase, A., 1965, *Syntaxe du français classique*, Delagrave.
- Huot, Hélène, 1981, *Constructions infinitives du français, le subordonnant de*, Droz.
- Kayne, Richard S., 1975, "French relative *que*", *Recherches linguistiques*, Université de Paris-8, 2 : 39-61, et 3 : 27-92.
- Kupferman, Lucien, 1985, « Note sur *dont / de qui / de quoi / duquel* », *Recherches linguistiques*, 13, Université de Paris-8, 5-32.
- Kupferman, Lucien, 1996, « Les génitifs : gouvernement d'antécédent et gouvernement thématique », *Langue Française*, 109, 104-125.
- Muller, Claude, 1981, „Remarques sur les complémenteurs prépositionnels“, dans C. Schwarze (ed), *Analyse des prépositions*, IIIe colloque franco-allemand, Niemeyer, 88-110.
- Muller, Claude, 1996, « Quand où sert de *quand* », *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur*, Band CVI, 1, 6-21.
- Muller, Claude, à paraître : « A propos de *pc z.* ».
- Pierrard, Michel, 1996, « *Ce que* en subordination propositionnelle : un stabilisateur catégoriel », dans C.Muller (ed), *dépendance et intégration syntaxique*, Niemeyer.
- Piot, 1995, *Composition transformationnelle de phrases par subordination et coordination*, Presses du Septentrion, thèses.
- Sandfeld, Kraus, 1977 (1965), *Syntaxe du français contemporain, les propositions subordonnées*, Droz.
- Spang-Hanssen, Ebbe, 1963, *les prépositions incolores du français moderne*, G.E.C. Gads forlag, Copenhague.